

Le Directeur

aux

Élèves et à leurs responsables légaux

A St Genest Malifaux, le 20 juin 2026

Dossier suivi par : Delphine DEBATISSE

Tél : 04 77 97 72 00

Email : epl.montbrison@educagri.fr

Nos Réf : EPL/Dir/DD

Objet : stages en entreprise

P.J. : 1 fiche de renseignements

Madame, Monsieur,

Les périodes de stage en milieu professionnel sont OBLIGATOIRES aux dates fixées au calendrier de formation de l'élève.

Dans le cadre de la classe de 1^{ère} Technicien Conseil Vente Animalerie (1_TCVA), chaque élève doit réaliser 8 semaines de stage conformément au calendrier suivant :

- Du 14 au 27 décembre 2026 (dont 1 semaine pendant les vacances scolaires)
- Du 22 au 28 Février 2027 (pendant les vacances scolaires)
- Du 05 au 18 avril 2027 (1 semaine pendant les vacances scolaires)
- Du 14 juin au 04 juillet 2027

Ces stages doivent être réalisés OBLIGATOIREMENT dans une (des) unité(s) de vente proposant des animaux vivants (animaleries, rayons animalerie des jardinerie, libre-service agricole).

Vous trouverez au verso de ce courrier, les étapes préalables à la réalisation du stage. Aussi, afin de préparer dès à présent ces périodes de stage, vous trouverez également en pièce jointe une fiche de renseignements.

ATTENTION : La convention de stage devra être signée par toutes les parties 2 semaines avant le départ en stage.

Au retour de son stage, l'élève devra remplir l'évaluation de stage donnée par l'enseignant coordonnateur.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le directeur de l'EPLEFPA Campus Agronova par intérim,

M. Eric MARTIN

EPLEFPA Campus Agronova
Précieux - BP204
42605 Montbrison

www.campus-agronova.fr
epl.montbrison@educagri.fr
N° SIRET : 194 210 886 000 17
Code NAF : 8559A

Site de Précieux (siège)
Le Bourg
42600 Précieux
Tél. 04 77 97 72 00

Site de St-Genest-Malifaux
299, route du creux du Balay
42660 St-Genest-Malifaux
Tél. 04 77 40 23 00

1/2

ÉTAPES PRÉLABLES À LA RÉALISATION DU STAGE

ETAPES	DETAILS
Je trouve une entreprise pour mon stage	1. Je remplis la fiche de renseignements avec l'entreprise 2. Je transmets cette fiche à mon professeur coordonnateur
L'Établissement (le Lycée) génère la convention dématérialisée de stage	
J'ai ma convention de stage	1. La convention est adressée par courriel à l'ensemble des parties. 2. Chaque partie appose sa signature électronique sur la convention dématérialisée. 3. Dès lors que toutes les signatures ont été recueillies, la convention est envoyée par courriel à l'ensemble des parties et demeure accessible sur l'espace Pronote des responsables légaux.
ATTENTION : L'élève est autorisé à se présenter sur son lieu de stage <u>uniquement</u> lorsque la convention a été signée par l'ensemble des parties.	